



## POUR UN MODÈLE DE LOGEMENT SOCIAL HUMANISTE ET SOLIDAIRE

Nous, administrateurs de la société coopérative HLM IDF HABITAT, tenons à alerter les pouvoirs publics sur les dangers graves que font peser les dispositions contenues dans la loi de finance 2019, concernant la TVA à 10% et la réduction de loyer de solidarité.

Nous souhaitons de toute urgence, comme d'autres associations et élus, que l'impact de la réforme financière du secteur HLM sur les politiques locales de l'habitat soit pris en compte dans le cadre de la clause de revoyure ouverte en décembre dernier sur le sujet et, appelons au « **gel des mesures à venir avant toute aggravation** », dans l'attente d'une analyse complète de l'impact territorial des mesures déjà prises.

Pour notre organisme, **l'incidence de la RLS représente à ce jour 3,5 millions d'euros soit 35% de l'autofinancement de la société** nécessaire à l'entretien du patrimoine, aux réhabilitations et à la construction neuve. Ce déficit sera porté à 70% de l'autofinancement en 2020, en cas de maintien et de doublement de la RLS. Dès 2020, et si la RLS perdurait dans le temps, notre société, à ce jour saine financièrement et dont les frais de gestion sont contenus (en deçà de la moyenne nationale des organismes HLM), creuserait un déficit structurel de fonds propres, aboutissant à 10 ans à un potentiel financier de moins 30 millions d'euros.

**NOUS REFUSONS LE NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE IMPOSÉ AU LOGEMENT SOCIAL QUI FAIT DISPARAÎTRE LES AIDES DE L'ETAT** (aide à la pierre et aide à la personne) et qui obligent les organismes à rendre solvable leur structure par la vente de logements sociaux.

Nous nous inscrivons en faux face à l'Etat qui considère que la vente des logements sociaux constitue un outil renforcé « d'optimisation » des capacités financières des bailleurs.

Nous rappelons qu'**en Ile de France, en 2018, 80% des familles sont éligibles au logement social**. Le besoin de logement est criant (SDF, mal logement, sur occupation, insalubrité, marchands de sommeil, prix exorbitants à l'achat etc....), et **l'action des bailleurs sociaux et des coopératives d'accession sociale constitue une véritable action de service public, et un service d'intérêt général pour le plus grand nombre**. Nous rappelons que **le droit au logement** est aujourd'hui considéré comme découlant de la Constitution du 27 octobre 1946.

**NOUS EXIGEONS, COMME L'USH (UNION SOCIALE POUR L'HABITAT), QUE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES SOIT ENCOURAGÉE** en relançant, en complément des aides personnelles au logement, des aides budgétaires à la pierre par l'Etat permettant de construire des logements à bas ou très bas loyers.

**NOUS EXIGEONS ENFIN LA FIN DE LA RLS ET LE RÉTABLISSEMENT DU TAUX DE TVA À 5.5%.**

**POUR LIRE LA PETITION DANS SON INTÉGRALITÉ, RENDEZ-VOUS SUR [www.idfhabitat.fr](http://www.idfhabitat.fr)**

**JE SOUTIENS LA PÉTITION POUR UN MODÈLE DE LOGEMENT SOCIAL HUMANISTE ET SOLIDAIRE**

PRÉNOM : ..... NOM : .....

Signature :

Merci de déposer la pétition remplie et signée à la loge de votre gardien, ou de l'envoyer par courrier à IDF Habitat  
- 59, avenue Carnot -94500 Champigny-sur-Marne.

*En signant cette pétition, je soutiens l'action d'IDF Habitat pour défendre un modèle de logement social humaniste et solidaire. Les données personnelles recueillies dans le cadre de cette pétition seront traitées par le service communication d'IDF Habitat et conservées par IDF Habitat jusqu'au 8 avril 2019, date à laquelle la pétition sera transmise au ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, Monsieur Julien DENORMANDIE. Durant ce laps de temps, vous disposez d'un droit d'accès à toutes les données personnelles vous concernant, ainsi qu'un droit de rectification, d'opposition et de suppression en vous adressant à IDF Habitat (59, avenue Carnot - 94500 Champigny sur Marne).*